



Commune de Saint-André sur Sèvre

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze octobre à 20h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie de Saint-André sur Sèvre.

Etaient présents : Dany GRELLIER, Valérie ROY, Bernadette FERRIERE, Nelson LOPES, Luc RAMBAUD, Laurent PETIT, Laurence BOISSINOT, Amélie FAUCON, Christian FAZILLEAU, Guillaume COTILLON, Catherine GATARD, Yannick VALLEE, Jérôme MARSAULT, Christina MALOSSE, Anne-Lise DIGUET.

Etaient excusés : /

✓ **Election du secrétaire de séance.**

Monsieur Jérôme MARSAULT est élu secrétaire de séance

✓ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Néant

COMPTES RENDUS COMMISSIONS AGGLO2B :

- Commission « **développement durable** » = Dany GRELLIER remplacé par Nelson LOPES = La compétence « Gestion des milieux aquatiques » de l'agglomération concerne deux bassins versants (La SEVRE NANTAISE et le THOUET). 2 scénarios d'organisation possibles : 1) l'Agglomération transfère l'ensemble de la compétence aux 3 syndicats, 2) l'Agglomération assure l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques. La décision devait être prise le 8 octobre mais ce jour, un troisième scénario a été proposé : L'Agglomération assure la compétence en créant 2 commissions (sèvre nantaise et thouet) composées de représentants des syndicats.
- Commission « **déchets** » = Nelson LOPES = Les élus ont dû choisir entre la taxe d'enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) qui est basée sur la valeur locative du foyer et facturée avec la taxe foncière ou la redevance d'ordures ménagères (REOM) qui est basée sur le nombre d'habitants du foyer et facturée à part. Les élus ont décidé d'instaurer la TEOM à compter de 2015. Concernant la redevance incitative qui sera appliquée à compter de 2017, les élus auront une réunion d'information le 6 novembre prochain. Une commission sera créée pour régler les cas particuliers (les bâtiments publics, les crèches...)
- Commission « **aménagement de l'espace** » = Valérie ROY remplacée par Nelson LOPES = L'agglomération a répondu à un appel à projet de la Région pour une demande de création d'une plateforme énergétique qui consisterait à conseiller, aider...les habitants et collectivités dans leurs travaux d'économie d'énergie.
- Commission « **ruralité & transport** » = Dany GRELLIER = L'agglomération recherche un terrain pour la construction d'une nouvelle fourrière animale. Un appel a été lancé aux communes.
- Commission « **SCOT** » = Valérie ROY = présentation et de débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais qui consiste à établir les grandes lignes des zones industrielles, de la voirie, le nombre de constructions par an et par commune...Une présentation est prévue pour l'ensemble des élus du territoire le 22 octobre toutes la journée
- Commission « **Assainissement** » = Luc RAMBAUD = Objectif de l'agglomération : harmoniser les tarifs de l'eau sur l'ensemble du territoire. Un lissage sera opéré sur une période de 5ans. Les tarifs actuels varient de 0.80€ à 1.50€ le m³.
- Commission « **Randonnée** » = Yannick VALLEE = Un point sur les chemins a été réalisé : 455 km de chemins pédestres inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées), 713 km de chemin de VTT et 87 km de chemin équestre. L'objectif de l'agglomération : réaliser un balisage et une signalétique identique à tout le territoire

ainsi que la création d'un flashcode pour chaque chemin + une mise en commun du matériel d'entretien des chemins.

- Commission « **Tourisme** » = Bernadette FERRIERE = Un inventaire des gîtes et chambres d'hôtes a été réalisé. Problématique : tous les gîtes et chambres d'hôtes n'ont pas de site internet. L'objectif étant de faire connaître chacun d'eux. La commission y travaille.

COMMUNICATION DES ELUS :

✓ **Communication de la 2^{ème} adjointe :**

- ✓ Goûter des aînés : aura lieu le Samedi 17 janvier 2015
- ✓ Vœux du Maire : auront lieu le vendredi 9 janvier 2015

- ✓ Commémoration du 11 novembre :

La commission s'est réunie le 1^{er} octobre à 18h afin d'organiser la commémoration du 11 novembre. Il est proposé que les enfants volontaires chantent la « Marseillaise » pour cette occasion.

Une première répétition avec les enfants volontaires pour chanter « la Marseillaise » aura lieu le mercredi 22 Octobre à 17h30 au Foyer (pendant les vacances scolaires)

- ✓ Journées du patrimoine : Le Bilan

Les journées du patrimoine ont eu lieu le samedi 20 et dimanche 21 Septembre.

Les visites se sont déroulées sur les 2 jours aux horaires suivants : de 10h à 12h et de 14h à 17h. Le samedi à 17h un pot était offert aux personnes ayant participé à cette animation. 41 personnes sont venues le samedi et 53 personnes le dimanche soit un total de 94 personnes dans le week-end. L'an prochain il est prévu de commencer à 10h30 et de finir à 18h. Le thème sera : la préhistoire

- ✓ Exposition de peinture :

La municipalité souhaite organiser, au printemps, une exposition de peintures. Les artistes intéressés sont invités à se faire connaître. Un prix sera attribué à l'issue de l'exposition. Les critères restant à déterminer.

SEANCE DE CONSEIL :

Points rajoutés à l'ordre du jour avec autorisation du conseil municipal :

- Muret de la place
- Enfouissement de réseaux à la Ménardière (Tranche n° 1)

✓ **Toiture locatif « 17 Rue Marie Millasseau »**

Le changement de la toiture du locatif situé au 17 Rue Marie Millasseau est nécessaire. Le marché a été attribué à l'entreprise FBM de Bressuire pour un montant de 25 709.33€ HT (soit 30 851.20 € TTC). L'offre est composée en plus d'une option liée à l'installation d'un écran sous toiture pour un montant de 1561.60€ HT. L'entreprise propose également 2 choix possibles :

- Choix n° 1 : démolition des 2 cheminées (sur le point de s'écrouler) pour un montant de 735€ HT (soit 882€ TTC).
- Choix n° 2 : Restauration de cheminée pour un montant de 2 467€ HT (soit 2 960.40€ TTC)

Ce bâtiment étant dans le périmètre d'un site classé au titre des monuments historiques, une demande de permis de démolir les cheminées a été faite auprès de l'Architecte des Bâtiments de France dont nous sommes en attente de réponse.

Délibération: le conseil municipal :

- **ACCEPTE la proposition établie par FBM pour 25 709.33€ HT,**
- **DIT que l'option écran sous toiture devra être réalisée pour 1 561.60 € HT**
- **RETIENT le choix n° 1 (démolition des cheminées) en cas de réponse positive de l'ABF**

- **PRECISE qu'en cas de réponse négative de l'ABF, le choix n° 2 sera alors retenu.**

✓ **Mur parking du bourg**

La Commission voirie propose d'apporter des modifications au parking situé dans le bourg (entre la place de l'église et la salle polyvalente). L'objectif des travaux consisterait à :

- Retirer le muret en pierre séparant les 2 parties de parking,
- Récupérer les pierres pour condamner la 2^{ème} sortie de parking (celle en direction de la Forêt),
- Agrandir l'entrée principale située en face du stop du cimetière.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise DROCHON pour un montant de 2 582.30€ HT (soit 3 098.76 € TTC).

Délibération: le conseil municipal ACCEPTE la proposition établie par l'entreprise DROCHON.

✓ **Aménagement des trottoirs du cimetière**

L'entretien des trottoirs devient difficile. Il est donc proposé de profiter de la présence de l'entreprise CHARIER TP pour le programme de voirie 2014, pour faire faire l'aménagement des trottoirs longeant le mur du cimetière. Un revêtement en enrobé serait posé, superposé d'un monocouche couleur calcaire pour une meilleure homogénéité avec le reste du bourg. Le coût de ces travaux s'élève à 4 719€ HT (soit 5 662.80€ TTC)

Délibération: le conseil municipal ACCEPTE de réaliser l'aménagement des trottoirs du cimetière et VALIDE la proposition de l'entreprise CHARIER TP

✓ **Travaux Eclairage Public**

Un diagnostic de l'éclairage public a été réalisé par le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables). Suite à ce diagnostic, plusieurs recommandations de travaux étaient prescrites afin de faire des économies d'énergie. Notamment le remplacement des 3 lampadaires (type boule) situés devant la salle polyvalente qui consomment beaucoup d'énergie (dcm du 2013-31 du 15 avril 2014).

Voici les différents travaux qui seront réalisés :

- Pose d'un candélabre à leds (identique à ceux d'en face) pour éclairer la route + pose d'une lanterne supplémentaire avec détecteur de présence pour éclairer le point propre : 6 731,80€ HT (est inclus la dépose du candélabre sortie de bourg qui devait initialement être changé),
- Mise aux normes des 5 postes = 3 826,76 €,
- Installation d'horloges astronomiques (x7) = 2 081,22 €
- Remplacement de 6 lampes à vapeur de Mercure (interdites à partir de 2015) à la Pointe et au Puy Thareau par des lampes « tweet à Leds » = 4 330,38 €

Délibération : Le conseil municipal :

- **ACCEPTE de faire réaliser l'ensemble des travaux susnommés par l'entreprise CETP pour un montant total de 16 970.16€ HT (+ 3 747.42€ HT pour le changement des 3 boules),**
- **SOLLICITE l'aide à l'accompagnement de mandat communal (APMC) du SIEDS pour les travaux de mise aux normes,**
- **SOLLICITE l'aide à Maîtrise de la demande en énergie d'éclairage public (MDE) du SIEDS pour les changements de lampes,**
- **SOLLICITE le fond de concours de l'Agglo2b**
- **S'INSCRIT à l'appel à projet « éclairage public et économies d'énergie » de la Région pour un soutien financier,**
- **CONFIE l'assistance à maîtrise d'ouvrage au CRER,**

✓ **Décision modificative n° 3 du budget principal.**

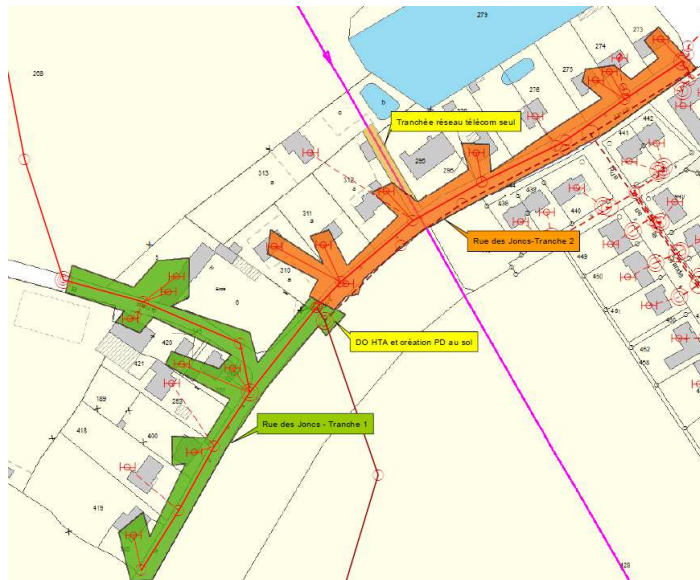
La CLECT de l'Agglo s'est réunie à plusieurs reprises pour le calcul des transferts de charges. Lors des derniers chiffres connus, le transfert de charges pour St André s'élevait à 18 678,67€ et non 17 860,72€ comme initialement prévu. Il convenait donc de faire un virement de crédit pour pouvoir honorer ce transfert de charges.

Cependant, ce montant n'est pas définitif. Deux autres réunions doivent avoir lieu. Il convient donc d'attendre le rapport définitif.

Au vu des éléments manquants, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal si besoin

✓ **Accord sur le programme d'effacement de réseau "Rue des Joncs - Tranche 1"**

Comme stipulé dans le précédent compte rendu de conseil municipal, les travaux d'enfouissement de réseau se feront en 2 tranches.



Le montant prévisionnel des travaux est de :

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge de ORANGE	Financement à la charge de la commune
Réseaux électriques (1)	99 165 €	100%	99 165 €	0 €	0 €
Réseaux téléphoniques (2)	7 193 €	0 €		6 543 €	650 €
Réseaux éclairage public (3)	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions		0 €	A préciser par la commune
Total	106 358 €	99 165 €		6 543 €	650 €

(1) Effacement du réseau électrique BT et HTA estimé (« Main d'œuvre - GC » compris).

(2) L'estimation téléphonique ne tient pas compte des coûts « Main d'œuvre - GC » sur le domaine public, ainsi que des reprises de branchement en partie privative (travaux à la charge de la commune – maître d'ouvrage du réseau télécom).

(3) Aide du SIEDS pour le renouvellement de l'éclairage public sur support commun.

Le Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) regroupant les différents intervenants, étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

Délibération: le conseil municipal décide :

- **D'approuver la réalisation de cet aménagement, le programme de travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel,**
- **De solliciter, auprès du CTER, les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des études et travaux au titre du programme « SYNDICAT ENVIRONNEMENT 2015 »,**
- **De solliciter une aide financière auprès du SIEDS, pour le renouvellement des mâts d'éclairage public,**

✓ **Indemnité au Percepteur**

En complément de sa fonction et sur demande de la commune, le percepteur peut fournir des prestations de conseil en matière de gestion des recettes fiscales (dotations, subventions...) ainsi qu'en ce qui concerne l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, le suivi des créances irrécouvrables...

Ces prestations facultatives donnant lieu à indemnités

Les communes peuvent attribuer des indemnités à leur percepteur, au titre des prestations fournies personnellement en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

L'indemnité est acquise pour toute la durée du mandat du conseil municipal, et ne peut être supprimée ou modifiée pendant cette période que par délibération spéciale dûment motivée.

Le montant de l'indemnité est calculé sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement de la collectivité ;

Délibération: le conseil municipal DECIDE de verser une indemnité de conseil à taux plein à M. Lionel ALBRECHT.

✓ **Abattement spécial de la taxe d'habitation**

Une demande d'abattement spécial de la taxe d'habitation en faveur des personnes en situation de handicap a été faite.

En effet, les titulaires de l'allocation adultes handicapés (AAH) peuvent être exonérés de plein droit de taxe d'habitation si leur revenu n'excède pas 10633€ (majoré de 2839€/part supplémentaire).

Sinon la commune peut délibérer pour accorder un abattement de 10% à tous ceux qui perçoivent l'AAH ou possédant une carte d'invalidité à 80% et qui ne peuvent pas bénéficier de l'exonération.

Considérant que l'abattement de 10% sur la part communale uniquement représente un faible montant,

Considérant que les taux de Saint-André sont les plus bas du secteur,

Considérant que les taux actuels sont gelés depuis plusieurs années,

Considérant l'objectif des élus de maintenir ces taux

Délibération: le conseil municipal REFUSE d'accorder cet abattement de 10%

✓ **Communication du Maire**

✓ Portail cimetière :

Des collégiens travaillent actuellement sur la réalisation du portail du cimetière. Il est demandé aux élus de faire un choix quant aux finitions de ce dernier. Le coût approximatif s'élèverait à :

- Matière première environ 200€
- Mains d'œuvre à raison de 2€/heure pour l'ensemble de la classe
- Peinture au frais de la collectivité pour environ 100€

La livraison pourrait avoir lieu en décembre.

BILAN DU MOIS :

- ❖ La statue du monument aux morts a été retirée pour être restaurée.
- ❖ La commune a réservé son nom de domaine. La nouvelle adresse internet est « **saintandresurve.fr** ». Le coût est de 8,39€/an (à renouveler tous les ans).
- ❖ La fenêtre de la sacristie a été changée.
- ❖ Une famille de gens du voyage était présente sur le parking de la salle polyvalente du lundi 29 Septembre au vendredi 3 octobre.
- ❖ Pour sécuriser la sortie de la Charoulière à la Croix Morchet, il a été envisagé de poser un miroir mais ce dernier est autorisé qu'en agglomération.

Prochain conseil municipal : Mercredi 19 Novembre 2014 à 20h30

Vu par nous, Maire de la commune de St-André sur Sèvre pour être affiché le 22 Octobre 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St-André sur Sèvre, le 22 Octobre 2014.



Le Maire

séance

Le secrétaire de

